



## Les zones à faibles émissions ou ZFE

Respirer un air pollué peut être dangereux pour votre santé.

Pour améliorer la qualité de l'air, l'État demande aux grandes villes d'identifier les endroits où l'air est pollué chez elle.



**Cela s'appelle les zones à faibles émissions appelée aussi ZFE.**

Les véhicules qui polluent ont l'interdiction de circuler dans une ZFE.

**Une ZFE c'est une zone dans une ville.**



L'État veut réduire la pollution de l'air dans les grandes villes.

## **Sommaire :**

<b>Pourquoi c'est important de diminuer la pollution de l'air ?.....</b>	<b>3</b>
<b>A quoi servent les ZFE ? .....</b>	<b>5</b>
<b>Comment fonctionnent les ZFE ? .....</b>	<b>6</b>
<b>Les ZFE en France.....</b>	<b>14</b>
<b>Comment circuler dans une ZFE ? .....</b>	<b>17</b>
<b>Comment les villes et les habitants sont aidés ?.....</b>	<b>19</b>



## Pourquoi c'est important de diminuer la pollution de l'air ?

La pollution de l'air c'est principalement :

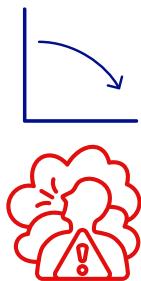
- **les particules fines.**

Les particules fines sont de très petites poussières dans l'air.

Elles sont invisibles et très légères.

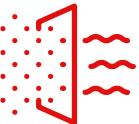
Elles peuvent entrer dans les poumons.

Elles sont dangereuses pour la santé.

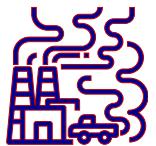


- **les gaz polluants.**

Les gaz polluants viennent surtout des véhicules, des usines ou du chauffage.



Les gaz polluants sont dangereux pour la santé.



la pollution de l'air à baissé en France depuis 20 ans.

Mais, l'air reste encore trop pollué dans certaines villes.



La pollution de l'air peut provoquer des maladies graves comme :

- **de l'asthme.**

L'asthme rend la respiration difficile.

Les personnes qui ont de l'asthme toussent beaucoup et ont du mal à respirer.



- **des problèmes au cœur.**

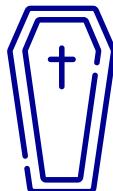
Cela veut dire que le cœur fonctionne mal.

Cela peut provoquer de la fatigue ou des douleurs dans la poitrine.

- ou même **des cancers du poumon.**

Chaque année 47000 personnes meurent en France à cause de la pollution :

- 40 000 morts à cause des particules fines
- 7 000 morts à cause des gaz polluants.



**Les véhicules sont responsables d'une grande partie de la pollution de l'air des grandes villes.**



## A quoi servent les ZFE ?

Des lois françaises demandent depuis 2019  
aux **villes de plus de 150 000 habitants**  
de créer des ZFE.



Le but des ZFE est :

- **d'avoir un air plus propre** pour les personnes qui vivent ou travaillent dans la ville
- de **mieux protéger la santé** des habitants



Il existe plus de 320 ZFE en Europe.

On les appelle aussi « low emission zones ».

L'État met de plus en plus règles  
pour limiter la pollution de l'air.

Depuis 2022 il y a aussi de nouvelles règles pour :

- les usines
- les transports aussi maritimes et aériens
- les logements
- l'agriculture



## Comment fonctionnent les ZFE ?



### Qui décide de la ZFE dans chaque ville ?

La loi dit que **les grandes villes doivent créer une ZFE quand il y a trop de pollution plusieurs années de suite.**

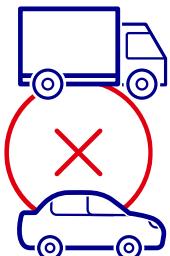
C'est la mairie qui gère la circulation et le respect de la circulation dans la ville.

C'est aussi la mairie qui décide comment réduire la pollution.

Cela veut dire que la mairie gère sa ZFE.

Par exemple la mairie peut :

- **changer les routes, comme le sens de circulation**
- **changer le stationnement**
- **décider des autorisations de circulations**
  - quels véhicules ne peuvent pas circuler
  - quand ces véhicules n'ont pas le droit de circuler
- **créer de nouvelles règles**  
pour limiter les voitures polluantes.



## Que doit faire la ville pour créer une ZFE ?

Avant de créer une ZFE, la ville doit :

- faire une étude pour voir si l'air est trop pollué
- dire comment la pollution va baisser
- demander l'avis des habitants
- prévenir les villes à côté
- demander l'avis des professionnels qui s'occupent de la circulation, comme des policiers.



## Quels véhicules sont concernés par la ZFE ?

Tous les véhicules sont obligés  
d'avoir une vignette sur leurs pare-brises.  
Cette vignette s'appelle Crit'air.



La vignette Crit'Air classe les véhicules  
selon leur niveau de pollution.



Elle prend en compte :

- la catégorie du véhicule : voiture, camion, utilitaire...
- le type de moteur : essence, diesel, électrique...
- les règles européennes sur la pollution



- et les équipements qui réduisent la pollution,  
comme installer certains filtres en plus.

Les véhicules qui polluent le moins ont les plus petits chiffres

Il y a aussi des couleurs associées aux chiffres.

Le critère 1 pour les véhicules qui polluent peu,  
le critère 5 pour les véhicules qui polluent beaucoup.

- Vert = les véhicules électriques
- violet = 1, ce sont les véhicules hybrides,  
c'est-à dire à la fois électriques et à essence.
- jaune = 2
- orange = 3
- marron = 4
- gris = 5

Pour savoir à quelle catégorie Crit'Air appartient votre véhicule  
allez sur le site : [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr)

### Quels sont les règles et les recommandations ?

Il y a les recommandations mondiales  
et les obligations européennes.



## L'Organisation mondiale de la Santé ou OMS



L'OMS est un groupe d'experts de la santé de tous les pays.

L'OMS donne des conseils pour que l'air soit moins pollué.

**Les conseils de l'OMS sont très exigeants.**

## Les normes européennes



Il existe des règles en Europe pour savoir si l'air est trop pollué.

Ce sont des chiffres à ne pas dépasser pour protéger la santé.

On appelle cela **les normes européenne de qualité de l'air**.

**Elles sont obligatoires dans tous les pays européens.**

Les normes européennes sont moins sévères que les recommandations de l'OMS.

Mais cela permet de se rapprocher petit à petit des niveaux de qualité de l'air conseillés par l'OMS.

## Les polluants concernés par la norme européenne

### Le dioxyde d'azote ou NO<sub>2</sub> :



C'est un gaz polluant qui vient surtout des pots d'échappement des voitures et des camions.



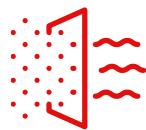
Ce gaz est dangereux pour la santé des personnes,  
en particulier pour les enfants et les personnes âgées.

### **Les particules PM10**

Ce sont des poussières très petites dans l'air.

Les particules PM10 viennent souvent des voitures,  
des camions ou du chauffage.

Elles peuvent entrer dans les poumons.



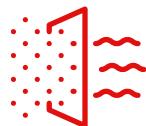
### **Les particules PM2.5 :**

Ce sont des poussières encore plus petites que les PM10.

Elles sont invisibles à l'œil.

Elles peuvent entrer très profondément dans les poumons.

Elles sont très dangereuses pour la santé, surtout pour les personnes fragiles, comme les personnes âgées ou malades.



**Si la quantité de tous ces polluant dans l'air dépasse  
trop souvent la norme européenne,  
la ville doit créer une ZFE.**



## Quelles villes sont concernées par la ZFE ?



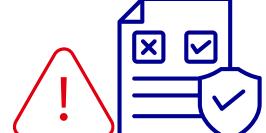
La ZFE concerne les grandes villes de plus de 150 000 habitants et leurs agglomérations.

Une agglomération c'est la grande ville et les villes juste à côté.

### Les villes qui ne respectent pas assez la norme

Certaines villes dépassent trop souvent les niveaux de pollution autorisés par la norme.

La loi doit s'appliquer de manière stricte.



### Les villes doivent créer des ZFE

#### Les voitures sont interdites à la circulation dans les ZFE :

- avec une vignette Crit'Air 3 depuis 2025
- avec une vignette de Crit'Air 4 depuis 2024
- avec une vignette Crit'Air 5 depuis 2023



Ce sont les voitures diesel âgées de plus de 14 ans et les voitures essence de plus de 19 ans.

Les règles concernent aussi les véhicules utilitaires légers comme les petites camionnettes.



Certains véhicules polluants peuvent continuer à circuler.

On parle de dérogation.

Une dérogation c'est une autorisation exceptionnelle.

Ce sont par exemple : les véhicules des services d'urgence ou les véhicules de personnes handicapées.

**Chaque ville décide de ses dérogations.**

La qualité de l'air s'est améliorée grâce aux ZFE.

Seules 2 grandes villes sont encore obligées d'appliquer ces règles strictes : **Paris et Lyon.**

Cliquez [sur ce lien](#) pour connaître la qualité de l'air dans les grandes villes de 2019 à 2023.



**Les villes qui respectent le plus souvent la règle**



Ces villes sont aussi appelées territoire de vigilance.

Cela veut dire qu'elles doivent continuer de mettre des actions en place pour

- réduire la pollution
- respecter les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé ou OMS



Ces villes doivent donc continuer de faire attention  
à la circulation de certains véhicules dans les ZFE.

### Les villes qui n'ont plus l'obligation de ZFE

La loi prévoit qu'une ville n'est plus obligée  
de mettre en place une ZFE si :

- **la pollution est très faible** pendant au moins 3 ans sur les 5 dernières années
- ou si au moins 95 habitants sur 100 ne sont pas dans une zone où l'air est trop pollué
- ou si d'autres actions mises en place ont prouvé être aussi efficaces qu'une ZFE



## Les ZFE en France

En France, il existe actuellement **25 ZFE**.

Une ZFE comprend souvent une grande ville et son agglomération.

### Liste des ZFE en France

1. Angers
2. Annecy
3. Annemasse
4. Bordeaux
5. Caen
6. Clermont-Ferrand
7. Dijon
8. Grenoble
9. Le Havre
10. Lille
11. Lyon
12. Marseille



13. Montpellier

14. Nancy

15. Nantes

16. Nice

17. Nîmes

18. Paris

19. Pau

20. Reims

21. Rennes

22. Rouen

23. Saint-Etienne

24. Strasbourg

25. Toulouse

Pour en savoir plus sur chaque ZFE,

vous pouvez consulter [ce site](#).

Vous pouvez aussi découvrir l'expérience des autres pays  
européens sur [le site de l'ADEME](#).



## Carte de France avec les ZFE



= Les Villes qui dépassent régulièrement  
les normes européennes  
ou les recommandations de l'OMS.



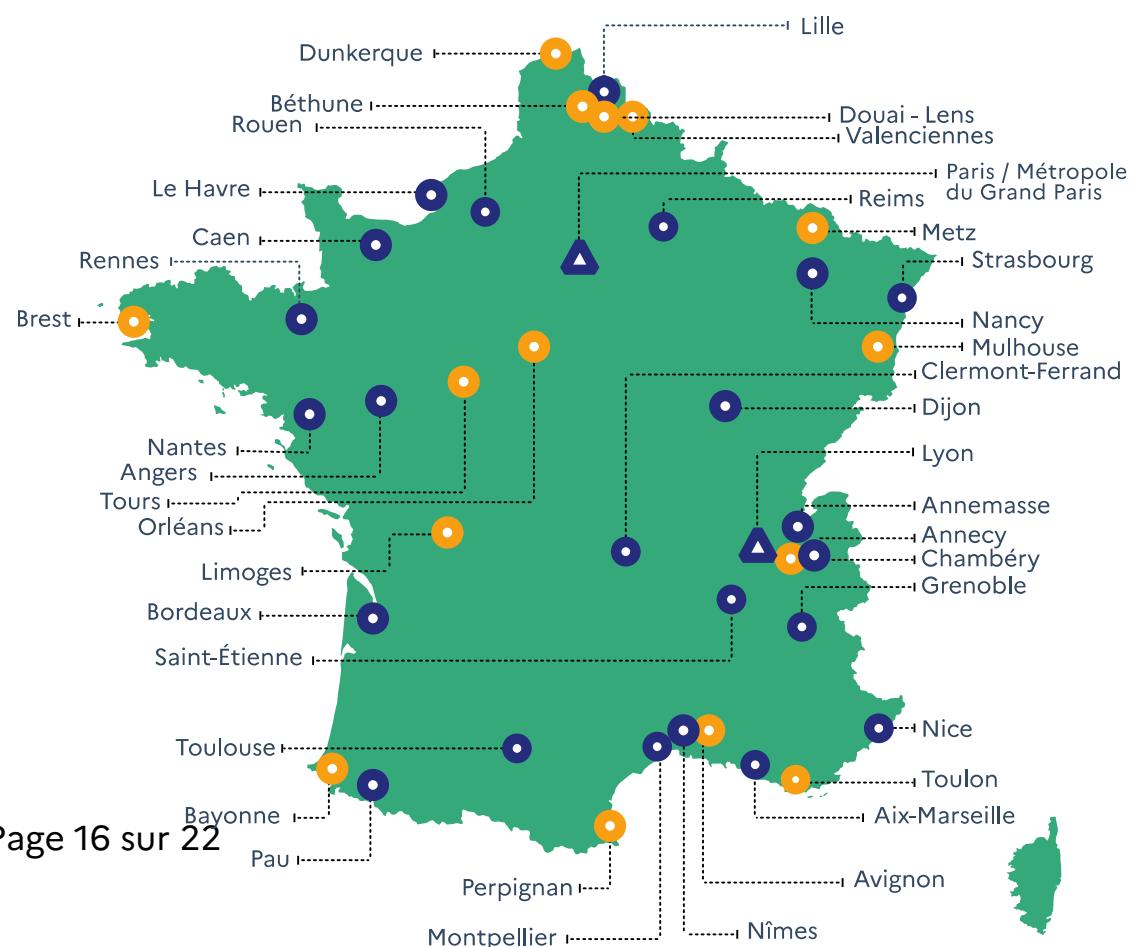
Les villes qui respectent le plus souvent  
les normes européennes  
mais dépassent les recommandations de l'OMS



= Les ZFE qui existent déjà



= Les ZFE qui vont être créées

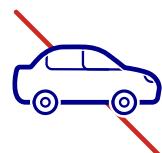




## Comment circuler dans une ZFE ?

Vous devez avoir une **vignette Crit'Air** sur votre véhicule pour circuler dans une ZFE.

C'est obligatoire.



Cette vignette permet de savoir si votre véhicule peut circuler ou non dans la ville.

Attention aux jours de pollution !

**Les règles peuvent changer quand il y a une forte hausse de la pollution.**



C'est ce qu'on appelle la **circulation différenciée**.

Seuls les véhicules les moins polluants peuvent rouler.

Pour vérifier si vous pouvez circuler :

- allez sur les sites internet des villes concernées
- consultez [Bison Futé](#)
- ou visitez [zfe.green](#)



**Vous n'avez pas encore la vignette Crit'Air ?**

Demandez votre vignette sur [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr)

Vous y trouverez aussi

**le tableau officiel de classement Crit'Air.**



## Comment les villes et les habitants sont aidés ?



### L'État accompagne les villes

Pour créer des ZFE :



L'État et l'ADEME aident les villes à créer leur ZFE.

Plusieurs documents existent pour aider les collectivités à mettre en place les ZFE :



- [un guide officiel sur les règles à suivre de juillet 2023](#)
- [un guide pour installer des bornes de recharge électrique de 2021](#)
- [un guide pour créer une ZFE de 2022](#)
- [une brochure pour bien réussir le déploiement des ZFE de 2023](#)
- [d'autres aides sur le site de l'Avere](#)



Pour communiquer sur les ZFE :

L'État discute avec les mairies  
et les personnes concernées par les ZFE.



Un comité de travail a été mis en place en 2022 et 2023 avec :

- les mairies,
- les représentants de l'État,
- des associations et professionnels.

Ce comité a fait plusieurs propositions pour :

- rendre les ZFE plus simples à comprendre,
- mieux faire accepter les ZFE dans la vie de tous les jours.

4 documents ont aidé à améliorer les ZFE :

- [le rapport du Comité de concertation ZFE en juillet 2023](#)
- [un rapport sur ce qui se fait dans d'autres pays d'Europe en octobre 2023](#)
- [un rapport de l'Assemblée nationale en octobre 2022](#)
- [un rapport du Sénat en juillet 2023](#)



Les résumés de ces travaux sont disponibles dans des dossiers publics.

## Les villes et l'État accompagnent les habitants

### Les actions et les aides des villes

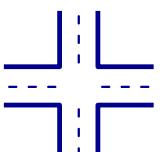


Les villes mettent en place de plus en plus d'actions pour aider les habitants à moins polluer dans leurs déplacements.



Par exemple certaines villes :

- donnent des informations et explications précises **sur leurs sites web, sur des affiches ou en mairie**
- permettent aux habitants de se déplacer avec des véhicules moins polluants grâce à **des aides pour acheter un vélo ou une voiture électrique** par exemple
- font des actions ou **organisent des évènements** pour développer la marche à pied, le vélo, le covoiturage ou les transports publics.



- **aménagent la ville pour faciliter**  
la circulation des vélos par exemple.

## Les aides de l'État

En plus des aides des villes,



**I'État propose des aides pour utiliser  
des transports moins polluants :**

- aux particuliers
- et aux entreprises

Découvrez les principales aides de l'État disponibles :

- [pour les particuliers](#)
- [pour les professionnels](#)



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du **Facile à Lire et à Comprendre**.  
On dit aussi FALC.  
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :  
[www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions l'ESAT du Boulonnais et l'association Trisomie 21 Rhône et Métropole de Lyon pour la relecture et la validation du document.

